



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

**7. "La Terrienne du Crédit social" S.C. –
Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2024 - Mandats de vote**

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1er, L1122-30 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable, tel que modifié à ce jour, en particulier les articles 175 et 176 relatifs aux guichets du Crédit social ;

Vu la fusion par absorption de la S.C.R.L. "*La Terrienne du Crédit social*" en Province de NAMUR, à JAMBES, par la S.C. "*La Terrienne du Luxembourg*" désormais nommée "*La Terrienne du Crédit social*" et dont le siège social est situé à MARCHE-EN-FAMENNE, rue Porte Haute, n°21 ;

Vu les statuts de la société coopérative "*La Terrienne du Crédit social*", en particulier l'article 37 qui traite du vote à l'assemblée générale ;

Vu la participation de la Ville d'ANDENNE à "*La Terrienne du Crédit social*" dans laquelle elle détient 33.200 parts sur un total de 1.963.104 parts (sans désignation de valeur nominale) ;

Vu sa délibération du 20 septembre 2021 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de "*La Terrienne du Crédit social*" S.C. pour le reste de la mandature en cours, à savoir en l'occurrence, MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, et Eddy SARTORI, Conseiller communal ;

Vu le courrier du 23 avril 2024 de la société coopérative annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire le vendredi 14 juin 2024, à 19h, à la salle "*La Source*", place Toucrée, n°6 à MARCHE-EN-FAMENNE ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2024 :

Point 1 : Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2023 comprenant les comptes annuels et le rapport de gestion

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseur

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Affectation du résultat

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Décharge à donner aux Administrateurs

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 7 : Décharge à donner au Commissaire, la S.R.L. KNEAPEN & LAFONTAINE

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 8 : Agrément Région wallonne

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 9 : Divers

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2 :

Ce vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 14 juin 2024, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 14 juin 2024 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.C. "La Terrienne du Crédit social", ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.
Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX



Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

